



PROCÉDURE

Pour les bénéficiaires de l'aide financière en restauration patrimoniale

1 MODALITÉS

Prendre connaissance du document concernant les modalités du Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale de la MRC du Fjord-du-Saguenay et :

- S'assurer de l'éligibilité de l'immeuble;
- Remplir les formulaires de demande d'aide financière.

2 EMBAUCHE DE SPÉCIALISTES EN RESTAURATION PATRIMONIALE

Les bénéficiaires de l'aide doivent s'assurer d'utiliser les services de professionnels nécessaires pour la réalisation et l'exécution des travaux de restauration patrimoniale.

Un service d'aide-conseil peut accompagner tout type de projet de restauration pour :

- La visualisation et le choix des bons éléments architecturaux et des matériaux correspondant au style de l'immeuble;
- Les interventions admissibles au Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale.

Un architecte et un entrepreneur spécialisés en rénovation patrimoniale (titulaire d'une licence de la Régie du bâtiment du Québec) doivent également être embauchés pour :

- La réalisation d'un carnet de santé ou d'un audit technique, si nécessaire;
- La réalisation des plans et devis;
- L'encadrement du processus d'appel d'offres, si applicable;
- L'exécution des travaux de restauration et de préservation éligibles au programme.

3 EXÉCUTION DES TRAVAUX

Les travaux admissibles sont les suivants :

- Les travaux de restauration et de préservation;
- Les travaux de restauration des portes, des fenêtres et du revêtement de la toiture avec des matériaux traditionnels;
- La réalisation du carnet de santé ou de l'audit technique;
- La réalisation d'études spécifiques professionnelles complémentaires au carnet de santé ou à l'audit technique;
- La réalisation d'interventions et de rapports archéologiques;
- La consultation d'organismes offrant des services et conseils en restauration patrimoniale et disposant d'une entente à cet effet avec le partenaire municipal.

Incluant notamment des dépenses pour :

- Les coûts de main-d'œuvre, les honoraires ou les frais de services professionnels et techniques, dont ceux liés à la préparation des plans et devis;
- Le coût de location d'équipement;
- Les coûts d'achat de matériaux fournis par l'entrepreneur qui sont directement liés aux travaux de restauration et de préservation.

4 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ADMISSIBLES

- Le montant de l'aide financière accordé pour chacun des domaines d'intervention admissibles sera octroyé sous réserve des sommes disponibles du programme;
- Le montant de l'aide financière accordée sera versé au propriétaire sur présentation des documents nécessaires et des pièces justificatives (factures) confirmant les dépenses encourues et après vérification par la MRC que les travaux ont été faits en respect du programme et de toute autorisation municipale ayant pu être requise;
- Un comité d'analyse formé par la MRC évaluera la demande d'aide financière pouvant être accordée sur la base des conditions du programme;
- Une seule demande d'aide financière par année au programme peut être octroyée pour une propriété privée admissible.

Documents à fournir à la MRC :

1. Le formulaire d'inscription et les fiches des travaux à réaliser dûment remplis;
 2. Le carnet de santé ou l'audit technique réalisé par un professionnel, si requis;
 3. Une soumission détaillée d'un entrepreneur;
 4. Les plans, devis et copies des factures des interventions à effectuer;
 5. Une preuve de propriété;
 6. Si vous représentez une municipalité, une résolution de la municipalité vous autorisant à déposer une demande;
 7. Si vous représentez un organisme, une résolution de l'organisme autorisant le dépôt de la demande et autorisant un représentant désigné à signer tout engagement relié à cette demande;
 8. Des photos montrant l'état actuel de l'édifice et les éléments architecturaux à restaurer;
 9. De plus, les bénéficiaires ont l'obligation de nous délivrer les permis de restauration de l'immeuble avant l'exécution des travaux.
-

Pour toutes questions ou pour accompagnement, communiquer avec monsieur Simon David, agent de développement en patrimoine immobilier à la MRC du Fjord-du-Saguenay aux coordonnées suivantes :

Courriel : simon.david@mrc-fjord.qc.ca

Téléphone : (418) 673-1705, poste 1206